

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE DE RELAIS - CROSS

Dimanche 3 décembre 2023 - Cross National des Mureaux / Île-de-France

Ce championnat comprend deux épreuves :

- Relais Cross 4 x 2000 m mixte moins de 20 ans (Cadets-Juniors) ;
- Relais Cross 4 x 2000 m mixte toutes catégories à partir de Juniors.

Article 1 - Engagement :

Les engagements se font en remplissant le formulaire d'engagement au Championnat d'Île-de-France de Relais Cross 2024 disponible sur le site de la LIFA. Le formulaire est à envoyer par mail à cross@athleif.org avant **le lundi 27 novembre à 12h00**.

La composition d'équipe inscrite sur le formulaire devra être respectée le jour du championnat, l'attribution des dossards se basant sur ce formulaire.

Article 2 – Composition d'équipe :

Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux (2) féminines et deux (2) masculins.

L'ordre des coureurs est imposé : masculin-féminin-masculin-féminin les années paires et féminin-masculin-féminin-masculin les années impaires.

Un athlète ne peut effectuer qu'un seul relais et pour une seule équipe.

Equipe moins de 20 ans (U20)

L'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories cadets et juniors mais chaque équipe a l'obligation d'avoir au moins un (1) cadet ou une (1) cadette.

Equipe Toutes Catégories (TC)

L'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie junior à la catégorie master.

Si une modification d'équipe doit avoir lieu, vous devez envoyer la nouvelle composition par mail à cross@athleif.org avant le **mercredi 29 novembre 12h00**. Passé ce délai, la modification sera à effectuer au moins une (1) heure avant la course le jour du championnat.

Article 3 - Classement :

Pour chacune des épreuves, les trois (3) premiers clubs constitueront le podium des Championnats d'Île-de-France de relais-cross.

Une médaille sera remise aux quatre (4) athlètes des trois (3) premières équipes.
Les résultats ne seront validés définitivement qu'après vérification de la CRR LIFA.

Article 4 – Athlètes mutés et/ou étrangers :

Conformément à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA une équipe ne peut avoir plus d'un (1) muté et/ou étranger.

Article 6 - Retrait des dossards :

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

Article 7 - Réclamation :

Les réclamations devront être formulées dans les 30 minutes suivant la mise en ligne du classement.

Article 8 – Qualifications aux Championnats de France :

Ce championnat est qualificatif pour les Championnats de France de la discipline.

Nombre d'équipes franciliennes aux Championnats de France :

Relais U20 : 4 équipes

Relais TC : 6 équipes